

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Daguet, 7 décembre 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (404r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Daguet, 7 décembre 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49761>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[7 décembre 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère

Destinataire[Daguet](#)

Lieu de destination126, rue des Mûriers, Le Mans

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Daguet du 28 novembre 1878. Il lui explique que l'administration du Familistère gère les questions de mutualité et d'association et que pour le reste, les familles s'occupent d'elles-mêmes, et aussi que le Familistère n'admet que les familles des ouvriers et employés attachés à l'établissement. Il l'informe que la ville de Guise compte 6 000 habitant·es, qu'elle compte plusieurs établissements industriels mais qu'elle offre moins de possibilités pour un employé que la ville du Mans. Il précise qu'il ne cherche pas de nouveaux employés en ce moment.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La formule de politesse et la signature de la lettre ne sont pas copiées.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Le Mans \(Sarthe\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

juin 7 x^o 78

Monsieur Daquet,

Je vous retourne ci-inclus
le certificat et l'extrait de
journal que nous en l'avz
envoyé en communication
dans notre lettre du 98 9^{me}

Nous envisagez le Famili-
stère comme étant une
institution dans laquelle
tous les besoins des familles
sont pris en compte. En vertu de
la mutualité aidé de l'adminis-
tration qui sont organi-
sées, chaque famille doit
occuper d'elle-même et
de ses besoins, sans faire un
coup à l'administration.

En outre, le Familiстère
n'admet que les familles
des ouvriers et employés
attachés à l'établissement.

Cela ne me paraît pas
en conséquence répondre
à votre attente.

Grâce n'a qu'une popula-
tion de 6000 h, et puisque
la ville n'en ferme plusieurs
établissements industriels,
elle est loin d'offrir, pour
un employé, des ressources
analogues à celles du Mans;

Personnellement, je n'ai
pu être emplagé en
ce moment; je me refuse
néanmoins pas à garder l'
espoir de votre demande
et d'espérer la réussite à
l'occasion.

Très oblige